



Partie 2

**Diversité,
économie
& gestion**

Résumé L'économie solidaire aujourd'hui tend à se diversifier pour répondre à des situations de désaffiliations toujours plus variées. Cette réactivité citoyenne pourrait laisser penser qu'il est heureux de voir un secteur prendre en charge le traitement de la question sociale que les États refusent d'assumer, comme le confirment les plans d'austérité à l'œuvre dans les pays d'une Europe en crise. En vérité, on peut aussi se dire que cette économie solidaire, qui ne cesse de s'accroître et de diversifier ses initiatives, sert en réalité de roue de secours pour un système en déroute. Le capitalisme, comme l'État, voient d'un bon œil cette masse de citoyens créant partout des associations, aussi flexibles qu'adaptées à des réalités de terrain variées, aptes à prendre en charge ces exclus dont on ne veut plus s'occuper. Dès lors, la diversité de l'économie solidaire est-elle une force ou une faiblesse ?

Mots-clés économie sociale et solidaire, histoire, diversité, alternative, économie, capitalisme

Abstract Social economy today tends to diversify its actions allows to bring solutions to situations of poverty themselves ever more varied. This surprising citizen reactivity might suggest that it is pleasant to see an area supporting the treatment of social problems that States appear increasingly unable to assume, as also confirm by all austerity plans at work in the countries of an Europe confronted to crisis. Capitalism, as the State, is also welcoming this mass of citizens creating initiatives everywhere, as flexible than adapted to varied realities, able to take care of these unemployed people that any institution no longer wants to deal with. So, the diversity of the solidarity economy is really a strength or a weakness? *To answer this question this chapter will focus particularly on the insightful example of the cooperative and associative economy of the 19th century.*

Keywords social economy, history, diversity, alternative, economy, capitalism

Cette phrase n'est pas dans le résumé français. Quelle est-elle si vous souhaitez l'ajouter ?

La diversité de l'économie solidaire : atout ou faiblesse ?

Du problème politique posé par l'engagement associatif

Bruno FRÈRE

1. Les crises de la modernité et la réaction "solidaire"

Il y a déjà quinze ans, soit bien avant les crises financières qui les touchent de plein fouet depuis trois ans, le sociologue Wagner indiquait combien la situation sociale des pays industrialisés était préoccupante. Il la compare d'ailleurs ni plus ni moins à celle qui était la leur au milieu du XIX^e siècle : une forme de misère économique qui touche une partie importante de leurs populations qui n'a d'autre choix pour survivre que de s'engager dans divers types d'économies informelles, parfois à la limite de la légalité. Au milieu du XIX^e siècle, en effet, un grand nombre de coopératives et de mutuelles sont mises sur pied par des personnes alertées par la menace du paupérisme. En ce début de XXI^e siècle, on parlera davantage de précarité. Mais c'est à une identique *crise de la modernité* (Wagner, 1995/1996) que l'on assiste. On voit apparaître une strate d'individus déclassés (exclus des bienfaits de la modernité) et des réactions visant à alléger leurs souffrances : les associations économiques "solidaires". Ces réactions, tout aussi variées qu'au XIX^e siècle, ont pour identique caractéristique d'être le fruit de la rencontre de deux strates sociales : la première forme, ce que Castel (1995) appelle la classe de désaffiliés (les exclus) ; la seconde rassemble ce que l'on peut appeler, par homonymie, les affiliés (les classes moyennes qui jouissent des protections propres à la modernité). Cette dialectique de classe est une caractéristique substantielle de l'économie solidaire. Elle est en quelque sorte transhistorique.

Acceptez-vous la suppression des notes au profit de références dans le texte (uniformisation sur les autres articles) ? Aussi, merci de confirmer leur emplacement et, parfois, de renseigner les informations manquantes.

Dans le présent chapitre, je voudrais montrer que ce parallèle peut s'observer jusque dans la description pratique des initiatives solidaires. Je commencerai par décrire celles du XIX^e siècle avant de décrire celles de ce début de XXI^e siècle. En filigrane se déploiera une question centrale: *la multiplication tout azimut des initiatives solidaires doit-elle être un motif d'espoir face à la crise économique actuelle, comme elle le fut jadis ?*

Aujourd'hui, l'incroyable faculté qu'à l'économie solidaire à se diversifier permet tous les jours de répondre à des situations de désaffiliations, elles-mêmes toujours plus complexes et variées. Cette incroyable réactivité citoyenne pourrait donner à penser qu'il est très heureux de voir un secteur prendre en charge le traitement de la question sociale que les États semblent de plus en plus se refuser à assumer, ce que confirment d'ailleurs tous les plans d'austérité à l'œuvre dans les pays d'une Europe en crise. Mais l'on pourrait aussi se dire que, précisément, cette économie solidaire-là, qui ne cesse de s'accroître et de diversifier ses initiatives, peut servir également de roue de secours pour un système en déroute. Le capitalisme, comme l'État, voient d'un bon œil cette masse de citoyens créant partout des associations, aussi flexibles qu'adaptées à des réalités de terrain variées, aptes à prendre en charge ces exclus dont on ne veut plus s'occuper.

Dès lors, la diversité de l'économie solidaire est-elle une force ou une faiblesse ? En effet, les acteurs, porteurs d'initiatives complètement différentes les unes des autres et chacune se concentrant exclusivement sur sa tâche pratique (sortir un désaffilié de la misère en soutenant son projet à l'aide d'une Cigales¹, soutenir un paysan du Sud par le commerce équitable, soutenir un paysan local par une AMAP²), n'envisagent que rarement la nécessité de trouver des dénominateurs communs afin de défendre un autre modèle économique à l'échelle politique. Faut-il dès lors réduire la diversité pour tâcher de la synthétiser ? Ou laisser la profusion des initiatives se poursuivre naturellement ?

Et à ce sujet, précisément, l'exemple de l'économie coopérative et associative du XIX^e siècle est riche d'enseignements.

2. Les premières expériences solidaires

Parmi les intellectuels qui s'intéressèrent au phénomène "solidaire" dès son avènement (que l'on peut situer sous la II^e République française: de 1848 à 1852), Proudhon, praticien, économiste et philosophe du socialisme associationniste et de la pensée libertaire³,

1. Cigales: Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire.

2. AMAP: Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne.

3. Battus en brèche depuis lors par le socialisme d'État inspiré de Marx et la pensée communiste.

nous a laissé de nombreux textes traitant d'expériences mutualistes entre affiliés et désaffiliés :

1. Il imagine et fait fonctionner en 1849 une *Banque du Peuple* qui préfigure largement les SEL⁴: des biens et des services peuvent s'échanger entre pauvres et moins pauvres grâce à un système de bons qui valent pour unité monétaire. Lorsque quelqu'un entre dans la *Banque du Peuple*, ce qu'il apporte n'est pas de l'argent "officiel", mais des matières premières, des journées ou des instruments de travail, des subsistances convertibles en bons d'échange (Proudhon, 1865/1977, p. 151). Au sein de la *Banque du Peuple*, le degré d'affiliation (affilié/désaffilié) n'entre plus en ligne de compte, pas plus que pour les SEL contemporains dans lesquels une personne au RMI se retrouve capable d'échanger avec un professeur d'université de manière équitable: les compétences sont reconnues comme strictement égales, l'heure de travail valant par exemple soixante unités d'échange (ou "bons"), pour l'un comme pour l'autre (Servet, 1999, p. 252).
2. Proudhon théorisa aussi le principe de *banques foncières*, véritables ancêtres des structures d'épargne solidaire. Elles rassemblaient l'épargne de proximité des paysans dont le but était mutualiste: il s'agissait de pouvoir prêter les sommes nécessaires au lancement de l'activité autonome de pairs moins biens nantis. Proudhon (1851/1924) écrivait dans ses pamphlets destinés aux désaffiliés: si l'on obtient l'épargne de ces petits propriétaires qui "ont également senti la nécessité de faire jouir enfin le travail de ses propres œuvres" (*Ibid.*, p. 240), une banque peut se doter d'un capital suffisant pour procéder à des prêts sans intérêts aux jeunes paysans. Et aussitôt que la propriété foncière aura été remboursée, "les nouveaux propriétaires seront assimilés aux anciens" (*Ibid.*, p. 258-263). Sur ce principe naquit le célèbre *Crédit Agricole* (fondé par Méline dans les années 1880), devenu par voie de transformations juridiques successives une banque tout à fait classique. Mais aujourd'hui, comme nous le développerons plus loin, les Cigales ou les coopératives de crédits solidaires (tels Garrigue dans la région parisienne, Autonomie et Solidarité dans le Nord ou IES dans le Sud⁵) font revivre la dynamique qui fut la sienne à l'origine. Après être parvenu à lancer son activité grâce à un premier prêt, le porteur de projet est encouragé lui-même à épargner dans la structure qui l'a financé.

Le même Proudhon nous décrit encore comment certains ouvriers parviennent à faire éviter la précarité aux "compagnons" qu'ils emploient (désaffiliés) par une activité économique autogérée. Il s'agit de maîtres d'ateliers qu'il situe dans "la classe moyenne"

4. SEL: Systèmes d'Échanges Locaux.

5. IES: Initiatives pour une Économie Solidaire.

ou dans la petite bourgeoisie (Ansart, 1970, p. 163-164), et dont il a été fait mention plus haut à titre de catégorie générale d'affiliés. Il côtoiera certains d'entre eux à Lyon de 1843 à 1847 : les "canuts". Ces ouvriers qualifiés détiennent leur outil de production et des compétences tant comptables que gestionnaires. Ils fabriquent de la soie et la vendent à des commerçants. Comme les structures d'accompagnement contemporaines de type "compagnonnage" (comme le réseau REPAS⁶, créé par des entreprises alternatives telles que la SCOP⁷ *Ardelaine* et la SAPO⁸ *Ambiance Bois*⁹), leurs ateliers sont tout à la fois "des lieux d'emploi pour les compagnons qu'ils salarient et de formation pour des chômeurs-apprentis désireux de se lancer dans le secteur" (Charnier, cité par Rude, 1953, p. 31 ; voir aussi Ansart, 1970, p. 72-75 et 151-168). L'un d'entre eux écrivait à l'époque que "la canuserie [...] est divisée [...] comme la société, elle a ses riches et ses pauvres, ses aristocrates et ses humbles" (Rude, 1953, p. 9). Mais ce que cette opposition "maître-ouvrier / compagnons" a de particulier par rapport à celle qui les oppose les uns et les autres à la "grande bourgeoisie" est que l'action des premiers à l'égard des seconds (qu'ils emploient) est "contractuelle et non charitable" (Ansart, 1970, p. 112-121).

Confirmez-vous l'ajout de ces notes ?

Au départ "Ibid.", mais pouvant concerner soit Rude, soit Ansart : confirmez-vous "(Rude, 1953...)" ?

3. Un projet de société qui s'oublie dans sa propre diversité

L'économie sociale dans sa dimension associationniste et coopérative a été portée par divers auteurs (comme par exemple Proudhon) qui y voyaient une alternative à l'économie capitaliste et une organisation tout à fait originale de la société. Il est suivi à l'époque (milieu du XIX^e siècle) par une frange du mouvement ouvrier, qui se reconnaissait alors dans ce que l'on appelle le "socialisme associationniste". L'un des enjeux de cette économie est à l'époque d'éviter la possibilité même d'être dirigée par des patrons, des gouvernants ou des directeurs, et diverses formes de modèles autogestionnaires sont alors expérimentées (comme chez les canuts, les fameux tisseurs de soie à Lyon ou chez les verriers d'Albi). Mais au sein de l'Internationale ouvrière comme dans sa section française (la SFIO), ce courant marginal perdra la bataille face au marxisme (qui vise l'organisation de l'économie par l'État post-révolutionnaire), lequel viendra bien davantage nourrir les luttes syndicales et politiques du début du XX^e siècle. L'économie sociale se sépare du mouvement ouvrier et rassemble alors les secteurs coopérativiste et mutualiste qui, progressivement, ne concerneront plus que des classes moyennes re-

6. REPAS : Réseau d'Échanges et de Pratiques Alternatives et Solidaires.

7. SCOP : Société Coopérative de Production.

8. SAPO : Société Anonyme à Participation Ouvrière.

9. Pour une étude de ces entreprises alternatives, voir Frère, 2009a, 2009b.

groupant des travailleurs hautement qualifiés et polyvalents (dans les coopératives) et des personnes jouissant de revenus suffisants pour leur permettre de cotiser dans des mutuelles (de santé, d'invalidité, de retraite, etc.)¹⁰.

Au début du siècle, l'économie sociale devient l'affaire d'un auteur majeur : Charles Gide. Ce dernier concède alors clairement que l'économie sociale en général ne doit pas se substituer à l'économie classique, mais constituer un domaine économique spécifique à son côté, sectorisation qui se renforcera avec Fauquet dans les années trente (Ferreira, 2004, p. 85). Ce faisant, il substitue la "complémentarité à la contestation" du modèle dominant, se réjouit Vienney qui poursuivra dans la même direction après guerre, développant la notion de "tiers secteur" (Vienney, 1994, p. 77). La lutte des classes est bannie de son lexique, et si les plus démunis sont encore concernés par sa définition de l'économie sociale, ce n'est plus en tant qu'acteurs de la création d'une économie révolutionnaire et démocratique, mais parce qu'ils composent le public auquel s'adresse la troisième branche que Gide vient greffer sur le tronc de l'économie sociale à côté des mutuelles et coopératives : les associations (ou patronages) caritatives.

Historiquement donc, pour le dire vite, c'est l'économie sociale qui s'est trouvée encastrée dans le capitalisme plutôt que l'inverse, comme l'aurait voulu ses promoteurs au XIX^e siècle. La prévision des marxistes des Internationales et de la SFIO s'est avérée relativement juste : la coopération, et les grandes mutuelles dans son sillage, se referment sur elles-mêmes et s'institutionnalisent à partir du début du XX^e siècle. La question de l'unité politique (et d'un projet de société d'économie alternative homogène) ne fait plus sens au sein du secteur de l'économie sociale et solidaire de l'époque. La professionnalisation et la bureaucratisation des coopératives et mutuelles la conduit à négliger la classe des plus précarisés (chômeurs, travailleurs sous contrats précaires, etc.), ce qui altère la nature démocratique du projet initial. L'économie sociale se perd dans sa propre diversité et ses composantes ne voient plus ce qu'elles ont à partager politiquement : les associations caritatives (Secours Catholique, etc.) estiment ne rien avoir à voir avec les SCOP, lesquelles ne réfléchissent plus leurs origines mutualistes.

Grand espoir de Gide, la *coopérative de consommation* "résistera mal à la concurrence des grands groupes privés. À partir des années soixante, la mutation technique qui remplace les magasins de proximité par des grandes surfaces est une réussite (création des magasins Coop). Mais elles deviennent un ensemble de coopératives sans coopérateurs : l'intensité capitaliste ayant augmenté, l'administration s'étant professionnalisée, l'activité ne laisse plus de place aux relations entre gérants de magasins et coopérateurs dont le recrutement de fonds propres ne suit pas" (Ibid., p. 15 et 102).

10. Voir à ce sujet, Gueslin, 1987 ; Frère, 2009a.

À quelle référence renvoie ce "Ibid." (selon l'ordre des notes : Vienney, 1994) ? De plus, placer le guillemet fermant pour "résistera... et ...ne suit pas". Ainsi, je saurai à quelle citation correspond la p. 15 puis la p. 102.

Le passage entre parenthèses a-t-il été ajouté par B. Frère ?

Desroche voit dans cette évolution la cause du désintérêt d'un Mauss pour l'action coopérative qu'il avait soutenue, à côté socialiste, avec Jaurès. Pour lui, elle n'est plus un projet de société : ainsi "prenait fin l'ère du prophète de cette république coopérative (celle de Gide en l'occurrence) et s'inaugurait l'ère des 'administrateurs' par sa mise en formules pratiques" (Desroche, 1983, p. 141)¹¹.

Dans l'après-guerre, le mouvement SCOP se développera de manière plus considérable, mais devra concéder ouvertement son impuissance sur le thème épineux de l'intégration des désaffiliés. Il est vrai que les SCOP restent probablement, parmi les institutions de l'économie sociale, celles qui persistent le plus dans une forme "proudhonienne" très démocratique. Selon Draperi, elles résistent à la banalisation des autres formes de coopératives pour deux raisons au moins. D'abord, parce que leur organisation maintient le pouvoir des travailleurs puisqu'à la différence des autres coopératives (à l'exception des groupements agricoles d'exploitation en commun), ce sont les salariés qui sont sociétaires. Ensuite, parce que les trois quarts des SCOP ont moins de quinze ans et que leur taille moyenne est de vingt salariés : il en résulte, d'une part, un attachement et une mobilisation plus forte autour du projet et, d'autre part, une plus grande facilité à faire vivre la démocratie interne (Draperi, 2000, p. 127). Mais l'idée de se rassembler autour d'un projet d'économie alternative ne fait plus recette, confrontées qu'elles sont à la concurrence sur le marché. Aujourd'hui, seules quelques SCOP dans le réseau REPAS continuent de promouvoir en autogestion le travail de personnes désaffiliées dans une optique à long terme sur un système de compagnonnage. Mais ce n'est pas encore pour autant qu'elles chercheraient à rejoindre par exemple les autres franges de la diversité solidaire (SEL, équitable, etc.) dans un réseau comme le *Mouvement pour l'économie solidaire* (MES), actuellement le plus fédérateur de France.

Les coopératives de crédits évoluent sensiblement dans le même sens. Alors que Proudhon écrit ses derniers textes, Beluze, un ancien ouvrier, crée en 1863 la première banque associative (on ne parle pas encore de coopératives) : le *Crédit au travail*. Cette banque vise à être une caisse d'épargne en même temps qu'une société de crédit destinée à financer la création d'associations diverses (consommation, crédit, production). Elle se dote même d'un journal nommé "L'Association" (qui deviendra "La Coopération"). Son homologue se crée à Lyon (*Société lyonnaise de crédit au travail*). Ces inventions se rapprochent fortement, dans leur principe, des structures de finances solidaires contemporaines.

Mais on réalise, *a posteriori*, que les efforts visant à maintenir la dimension populaire de ces formes de crédit n'ont pas été fructueux. Ces banques deviennent très vite des banques gérées par et pour la moyenne bourgeoisie entrepreneuriale et commerçante, ce

11. Il est à noter au passage d'ailleurs que c'est désormais de plain-pied dans l'économie alternative et solidaire qu'elle renaît avec les Biocoop (180 magasins).

qui a considérablement réduit leur public (Gueslin, 1987, p. 263). Là encore, le *Crédit Agricole* peut être cité puisque progressivement, réduction des risques oblige, ses prêts n'ont plus bénéficié qu'à "ceux qui, par ailleurs, disposaient déjà d'un crédit suffisant et n'avaient pas besoin de taux réduits. On a (alors) vu des gros producteurs s'introduire dans les coopératives et tenter d'exclure ou de marginaliser les plus petits" (*Ibid.*, p. 303). Exit les plus désaffiliés qui étaient à l'origine du projet.

Pour aborder l'autre grand secteur de l'économie sociale définie par Gide, deux mots peuvent être dits de la *mutuelle*. On le sait, cette dernière va devenir la règle et ouvrir le champ de l'assurance obligatoire qui caractérise les premiers pas de l'État-providence (Ewald, 1986, p. 342-346). On parle moins de démocratie que de charité. Elle devient un impératif de stricte justice et il est exigé du patron qu'il cotise à l'assurance sociale, chapeauté par l'État, gérée par les structures de la Fédération nationale de la mutualité française (FNMF). L'obligation est scellée dans le décret de 1898. Avant celui-ci, la mutuelle était certes déjà sortie de sa gangue pré-mutualiste (où elle se confond encore avec la coopération et le syndicalisme). Mais nous l'évoquons, le mouvement ouvrier va choisir la voie syndicale. Celles de ses mutuelles typiquement populaires qui vont subsister serviront en fait essentiellement de couverture pour une activité syndicale plus dure. Les autres (caisses d'épargne et sociétés de secours déjà prises sous le Second Empire) seront celles qui seront choisies comme modèles par le législateur. Le mutuellisme ouvrier et associationniste, en gestation depuis les années 1830 et théorisé par Proudhon, fait figure de mort-né par rapport à la mutualité qui engage sa collaboration avec l'État.

Le début du siècle est une période d'euphorie mutualiste avec une croissance des effectifs telle qu'ils atteindront les dix millions de membres, toutes mutuelles rassemblées, dans la FNMF (fondée en 1902). Mais l'obligation de cotiser aux différentes caisses est dénoncée par les syndicats à propos des charges que cela fait peser sur des salaires ouvriers déjà fort faibles. Un certain nombre d'entre eux, comme d'ailleurs les chômeurs, sont dans l'incapacité de cotiser et ne sont pas pris en compte. En définitive, avant la seconde guerre mondiale, dans la mutualité, c'est encore "la petite bourgeoisie qui domine et le poids des membres honoraires est toujours plus renforcé" (Demoustier, 2001, p. 35). Certes, une série de dispositifs se construisent pour les indigents, telles que l'assistance médicale gratuite, l'allocation aux vieillards (1897, 1902, 1905). Mais ils incombent plus directement à l'État qu'aux mutuelles, ce qui instaure un rapport d'unilatéralité entre lui et les plus désaffiliés, sans plus passer par des groupes intermédiaires. La mutualité ne se défera jamais de ce problème concernant la mise en rapport des plus pauvres et des mutuellistes issus des classes moyennes. Bien que le modèle fut assoupli, la mutualité d'entreprise par exemple (le plus souvent d'initiative patronale) prélevait directement la cotisation obligatoire sur

Le passage entre parenthèses a-t-il été ajouté par B. Frère ?

les salaires, et la perte d'emploi entraînait la radiation et la perte des droits. Dans ce cas, la cotisation à d'autres mutuelles restait impossible. C'est Mabillean (premier président de la FNMF) qui s'en alertait déjà : "La mutualité ne pourvoit à l'assurance que des membres les plus intéressants de la classe ouvrière, ceux qui peuvent économiser et qui représentent déjà une élite économique dans le pays. Les sacrifices sont trop élevés pour les humbles travailleurs" (cité par Gueslin, 1987, p. 200).

À partir de la fin du XIX^e siècle, la mutualité séduit donc bien plus les classes moyennes : petits commerçants, employés et artisans constituent la plus grande partie de sa clientèle. Il s'agit là d'une catégorie sociale bien étrangère aux problèmes que connaissent les ouvriers ou paysans les plus pauvres (Radelet, 1991, p. 68). Par ailleurs, l'ampleur prise par la mutualité la conduit alors à une bureaucratisation sans précédent :

La mutualité s'est enlisée [...] dans les assurances sociales alors que sa vocation est de faire du neuf, de jouer un rôle de pionnier. Cette bureaucratisation du mouvement conjuguée aux pièges du neutralisme politique de plus en plus revendiqué par les dirigeants mutuellistes, dans une tradition gidienne, incitera ces derniers à adhérer à la charte du travail élaborée par Vichy, celle-là même qui s'appuya sur la série de mesures pétainistes visant à dissoudre toutes les organisations syndicales. CGT et CFTC, dans la clandestinité la condamneront fermement, seule la FNMF lui réservera un accueil chaleureux. (*Ibid.*, p. 96-104)

La seconde guerre mondiale marque définitivement l'échec de ceux qui ont cru en la possibilité d'une organisation politique et économique coopérativiste et mutuelliste, bref, d'une société dont l'économie soit sociale et démocratique de bout en bout.

Cet échec, Jean Jaurès l'avait très tôt pressenti en notant l'erreur de Gide qui, se coupant du socialisme, de l'action collective et du syndicalisme, se coupait aussi des classes les plus populaires. Gide n'a pas vu, ou a vu trop tard, que les "associations professionnelles de travailleurs" auraient dû être parties prenantes du syndicalisme pour atteindre leur but de "l'État démocratique" qui soit aussi "la coopération suprême". Marqué du préjugé anticollectiviste de Gide, le coopératisme (ou solidarisme) s'oubliera dans sa propre diversité sectorielle (Jaurès, 1905/2000, p. 37).

Les salariés dans la coopérative et dans la mutuelle jouiront de l'action assurantielle de l'État dont parle Ewald, leurs administrateurs ne s'engagent qu'à répondre aux seuls besoins de leurs associés et les uns et les autres délaissent la question sociale du chômage qui ira croissant. L'élévation des revenus des sociétaires des coopératives et la fonctionnarisation des gestionnaires mutuellistes sont des raisons qui, parmi d'autres, expliquent le désintérêt grandissant des deux secteurs pour le mouvement ouvrier et, qui plus est, pour la question du chômage. Ils feront partie de ces nouveaux groupes qui,

à l'instar par exemple de groupes émergents comme ceux des cadres et des ingénieurs, se rapprocheront des classes moyennes et jouiront des protections offertes à présent par les conventions collectives, tout en se ménageant la possibilité de s'assurer une petite épargne. Sous la forme coopérative et mutuelliste, l'association à finalité économique, en perdant sa dimension politique contestataire, a aussi perdu la volonté de s'unir pour créer une république coopérative. Si l'institutionnalisation de l'économie sociale de l'époque peut donner l'impression d'une homogénéisation, celle-ci ne se fait que sur le plan économique. Confrontées à leur propre diversité, mutuelles, coopératives et associations ne voient plus ce qu'elles ont de politique en commun. La république coopérative ne verra pas le jour. Des auteurs comme Proudhon en ont rêvé, des auteurs comme Fauquet, dans les années 1930, prennent acte de sa déperdition.

Jamais les coopérateurs et les socialistes dits "associationnistes" ne sont parvenus à se fédérer derrière un projet politique unique. Tous revendiquaient leur spécificité et refusaient de faire les concessions nécessaires pour faire front contre le capitalisme ensemble et avec le mouvement ouvrier. C'est alors le modèle des sociales démocraties (au sein desquelles un État fort régule une économie capitaliste en taxant le capital et le travail pour assurer la redistribution) qui triompha, notamment grâce à l'action et à l'organisation puissante des syndicats inspirés du marxisme. La possibilité même de voir la société s'organiser par le bas, selon les principes du socialisme associationniste, a pour sa part disparu avec le mouvement du même nom, laissant la voie libre aux courants de pensée socialiste et communiste, lesquels n'envisagent le changement économique qu'à partir d'une prise de contrôle des rênes de l'État.

4. L'économie solidaire contemporaine et la renaissance du socialisme associationniste-libertaire

Aujourd'hui, l'économie solidaire prétend faire renaître l'économie sociale à l'échelle micro en travaillant avec les plus précaires dans des contextes locaux de démocratie participative très vivants. Sur le plan théorique, l'étude des structures récentes a conduit plusieurs auteurs (Jean-Louis Laville, Philippe Chaniel, Alain Caillé, etc.) à rénouer avec le socialisme associationniste, parfois qualifié de libertaire (comme chez Laurent Gardin ou moi-même).

1. Nous l'avons évoqué, la famille de la finance et de l'épargne solidaire, dans la droite ligne des banques foncières du XIX^e siècle, rassemble des structures aussi diverses que les associations d'épargne de proximité Cigales¹² ou les coopératives de crédit

12. Ces associations investissent de petits capitaux (qui devront être remboursés) dans des projets qui auront été éconduits par des banques classiques, le plus souvent parce que leurs porteurs ne sont pas solvables. Elles sont constituées

Confirmez-vous l'ajout de cette référence ?

Confirmez-vous que tout ce passage constitue une citation de Radelet ?

comme Guarrigue, Autonomie et Solidarité, IES. Elles investissent dans le financement des micro-entreprises montées *par et pour* des collectifs, des personnes sans emploi ou encore des personnes qui désirent lancer une activité indépendante et quitter un statut de salarié éventuellement aliénant. La plupart des structures de micro-crédit dites "nord-nord" possèdent des cahiers des charges spécifiques qui impliquent que la structure financée intègre des dimensions elles-mêmes solidaires, touchant par exemple au secteur social ou culturel. C'est ainsi que diverses boutiques de commerce équitables ou bio "de proximité" ont pu voir le jour en France.

2. Les associations d'échanges "sans argent" ou "non monétaires" constituent un second ensemble, similaire cette fois à la *Banque du Peuple* théorisée par Proudhon. Leurs principaux représentants sont les systèmes d'échanges locaux (SEL). Il s'agit de groupes de personnes qui pratiquent l'échange multilatéral de biens et de services en utilisant un système de bons d'échange, c'est-à-dire une unité de compte propre (le grain de SEL, le pigalle, le piaf, le caillou, etc.) permettant de comptabiliser les transactions internes. Sont ainsi échangés des travaux de réparation, des gardes d'enfants, des cours de langues, etc. Il arrive que certains associés, très démunis, parviennent à vivre des fruits de leurs échanges. Mais il faut encore songer aux réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS), qui permettent à leurs membres de s'enseigner mutuellement des savoirs spécifiques sans même plus passer la le biais d'une monnaie fictive. C'est ainsi que des cours de langues peuvent s'échanger contre des cours de cuisine ou de musique. Là encore, la force de l'échange tient au fait que, tous statuts professionnels confondus (sans emploi ou entrepreneur, professeur ou directeur), les échangeurs sont reconnus dans leurs compétences respectives plutôt que sur leurs avoirs ou leurs manques.
3. Une troisième famille rassemble les nouvelles formes de coopératives de consommation "bio" et "équitable", incarnées en France par des réseaux tels que celui des magasins *Biocoop* ou les AMAP (pour le bio), *Artisans du Monde* et *Andines* (pour le commerce équitable). On parle aujourd'hui volontiers de commerce équitable nord-nord ou nord-sud pour rapprocher ces initiatives. Elles font revivre pour beaucoup la vieille coopérative de consommation qui fit tant rêver Proudhon puis Gide. C'est vrai pour les *Biocoop*, qui sont souvent sous statut coopératif. Mais c'est plus vrai encore pour les AMAP qui visent à fournir à leurs membres

de citoyens qui y injectent une partie de leur propre épargne (laquelle doit pouvoir être récupérée) et qui décident collectivement, en temps et en heure, quel projet soumis peut être soutenu. La plupart du temps, les sommes rassemblées permettent surtout au porteur de se représenter devant une banque avec une garantie suffisante. Pour des sommes plus importantes, ce sont alors les coopératives de crédits évoquées qui prennent alors le relais. Pour une étude des Cigales, voir Frère, 2010.

une alimentation de qualité, produite à proximité de leur ville ou village en échange d'une implication dans la distribution et/ou la production de celle-ci auprès du paysan. Le commerce véridique et social de Derrion, la première véritable forme de coopérative de consommation, ne fonctionnait pas autrement (Bayon, 2002¹³). Ces initiatives sont porteuses d'une alternative au "bio" industriel et surtout ont pour vocation de relocaliser l'échange marchand là où le commerce équitable reste écologiquement problématique puisque les produits peuvent faire le tour du monde en avion pour parvenir dans nos assiettes. Mais relevons que dans les deux cas, commerce "équitable" ou "de proximité", c'est encore l'investissement citoyen, par le bénévolat, qui permet de faire des économies d'échelle pour rétribuer correctement des producteurs soucieux de privilégier des produits de qualité.

4. Enfin, la dernière famille rassemble ce que les spécialistes (Jean-Louis Laville en France) nomment depuis les années quatre-vingts les "services et entreprises de proximité". Quatre grands secteurs sont concernés : les services de la vie quotidienne (fermes coopératives, coopérative de laine ou de bois, entreprise déco-construction, etc.), les services d'amélioration du cadre de vie (entretien d'immeubles, jardins urbains partagés, etc.), les services culturels et de loisirs, les services d'environnement (entretien d'espaces verts, collecte de déchets et recyclage, etc.). L'exemple le plus répandu en France est celui des nombreuses initiatives rassemblées dans le réseau REPAS déjà évoqué. Des structures d'accompagnement au développement de tels services existent et fonctionnent sur le modèle du compagnonnage, développé plus haut au sujet des canuts (le réseau REPAS lui-même, mais aussi les *pôles d'économie solidaire* un peu partout en France). Ils rassemblent des bénévoles et des professionnels qui tentent d'appuyer les entrepreneurs de ces services et entreprises. Tous travaillent parfois avec les organismes de micro-finances (avec le même genre de cahiers des charges), voire avec les réseaux de commerce bio ou équitable.

5. Politique du proche vs idéologie du lointain

Bien souvent, on envisage ces associations multiformes comme une repolitisation de l'économie, au sens noble du terme. En effet, ces initiatives "solidaires" ne sont jamais référées au "politique", alors même qu'elles traduisent "une citoyenneté modeste, ordinaire". Il se jouerait là, selon les spécialistes, bien autre chose qu'une simple et fragile stratégie de survie, de débrouille : la gestion de l'espace public où l'on se trouve en lien avec autrui (Chaniai, 1998). Pour le dire avec Éric Dacheux et Jean-Louis Laville, on assiste à une repolitisation du

13. Voir, notamment au sujet des AMAP et structures apparentées, les textes rassemblés dans Pleyers, 2011.

quotidien. Ce qui peut être devient possible, dit-on, “c'est un engagement public de couches dominées qui [sont] au moins partiellement autonomisées des structures de représentations dominantes” (partis ou syndicats), “l'affranchissement des appartenances et des canaux obligés d'expression, la potentielle inscription du politique au sein même des actions sur le terrain, l'éventualité d'un exercice renouvelé de la démocratie” (Ion, 1999, p. ?-?).

Ce qui est rejeté, c'est l'idéologie comme vecteur de soumission politique, un peu à la façon dont les socialistes libertaires ou associationnistes, derrière Proudhon, rejetaient le fantasme d'une révolution susceptible d'accoucher d'une société totalement réconciliée avec elle-même. On s'affranchit des espoirs de lendemains qui chantent, de ce que j'appelle “l'idéologie du lointain” : il ne sert à rien de contester verbalement la société telle qu'elle est en visant une société idéale qui semble si loin qu'elle n'advientra certainement jamais. Tandis que nous manifestons verbalement dans la rue contre la désaffiliation, les désaffiliés, eux, ne cessent d'accroître leur nombre. En revanche, cette société idéale, il nous appartient de la réaliser ici et maintenant avec les exclus par l'initiative économique solidaire. Cet imaginaire de la *révolution pratique*, très facilement corrélable à celui que véhiculaient les associationnistes du XIX^e siècle, imprègne clairement les justifications des acteurs fréquentés lors du long travail empirique mené au cœur de l'économie solidaire (tous secteurs confondus) à l'occasion de ma recherche doctorale entre 2002 et 2006 (Frère, 2006).

Mais si l'ensemble de ces initiatives associatives ou coopératives attestent effectivement d'un élan citoyen indéniable, renouvelant par là-même un courant d'action et de pensée vieux de cent cinquante ans (voir à ce sujet : Frère, 2009a), il reste que deux questions restent pendantes et irrésolues.

5.1 La question de leur réelle organisation politique au-delà de leur diversité

Parce qu'elle agit pour et avec les plus précaires (engageant en cela affiliés et désaffiliés) et qu'elle leur restitue une parole et une capacité d'action économique, l'économie solidaire entend souvent donner des leçons de démocratie à la “vieille” économie sociale. Son organisation est celle du réseau, de l'horizontalité radicale et elle se moque de la bureaucratie des grandes mutuelles et autres fédérations de coopératives. Les grandes structures de l'économie sociale sont souvent moquées, car trop bureaucratiques, hiérarchiques et peu participatives. L'économie solidaire pour sa part entend renouer avec le passé libertaire de démocratie directe qu'exerçait dans les quartiers et villages les premières coopératives de crédit, de consommation ou de production. Elle entend fonctionner en assemblées permanentes pour prendre des décisions, comme le faisaient les premiers mutualistes. Toutes les formes de pouvoir sont bannies pour favoriser la

libre association entre les associations de cette immense galaxie très peuplée, si le cœur leur en dit.

Ainsi, il arrive effectivement que des structures solidaires s'unissent dans le réseau (par exemple une structure de micro-crédit pour monter une boutique de commerce équitable). Mais c'est extrêmement rare et surtout toujours ponctuel. L'économie solidaire “est une forme d'organisation et d'intervention décentralisée, en réseaux, caractéristique des nouveaux activismes sociaux, qui reflète et contrarie en même temps la logique de mise en réseaux propre à la domination de la société informationnelle” capitaliste. *A contrario*, “c'est cette légèreté, cette grande diversité du réseau “et cette absence de centre qui rendent si difficiles à percevoir et à identifier les nouveaux projets identitaires en gestation” (Castells, 1999, p. 435).

Habermas, se penchant sur les nouveaux mouvements sociaux (aux rangs desquels on peut sans nul doute compter l'économie solidaire), semble être persuadé qu'il serait incroyable que les associations ne soient pas capables de s'associer. Pour le dire en ses termes, ces arènes “inférieures” qui luttent contre la bureaucratie et la mercantilisation que leur imposent les arènes supérieures (le marché et l'État) et qui touchent les micro-secteurs de communication quotidienne, “se condensent de temps en temps dans des discussions publiques ou des intersubjectivités d'un niveau supérieur [...], pouvant aussi entrer en communication entre elles dès lors qu'est mis à profit le potentiel d'auto-organisation et d'utilisation auto-organisée des moyens de communication. Les formes d'auto-organisation renforcent la capacité collective d'action” (Habermas, 1990, p. 165-166), conclut le philosophe. Peut-on en être si sûr ?

Il est probablement un peu idéaliste de se contenter de magnifier cette force démocratique de l'économie solidaire et cette “essence politique” dont elle serait porteuse et qu'elle hériterait en droite ligne du socialisme associationniste ou libertaire. Comme l'écrit Alain Caillé (2003), ces associations sont “politiques, certes. Mais où se trouve la forme organisationnelle à grande échelle qui leur permettrait de faire entendre leur voix aux institutions en charge des politiques économiques et sociales ? Tôt au tard il faudra bien poser la question du pouvoir, c'est-à-dire poser la question d'une méta-association entre les associations existantes” (p. ?-?), au-delà de la diversité dont elles sont si fières. Il faudra bien qu'émergent en somme, “des associations spécialisées dans les problèmes d'ordre général, dans la question du liant et de la transversalité” (p. ?-?). Car a force de faire comme si la démocratie *pratiquée dans la diversité* suffisait, on ne voit guère naître une parole commune susceptible de fournir un schéma collectif, comme le syndicalisme à l'époque, dans lequel les espoirs divers pourraient s'investir. Faute d'incarnation dans un lieu (que tous pourraient investir démocratiquement et à tour de rôle), le pouvoir est pour ainsi dire vidé de sa propre substance : alors que le secteur pourrait s'avérer politiquement fort, il persiste à ne fonctionner qu'en réseau, laissant la multitude d'initiatives qui le composent à leur faiblesse politique locale.

À quelles pages précisément sont extraits ces propos ?

Où place-t-on le guillemet fermant ?

À quelles page(s) précisément sont extraits ces propos ?

La pratique associative dans l'économie solidaire est en elle-même anti-capitaliste et démocratique. C'est ce que voudrait faire comprendre le *Mouvement pour l'économie solidaire* (MES), cette structure nationale qui tente de fédérer les initiatives et dont les membres sont issus des catégories d'associations décrites ci-dessus.

Mais comment prétendre représenter une myriade d'acteurs solidaires quand personne ne s'intéresse au processus de représentation et d'unification ? En effet, la plupart des acteurs de l'économie solidaires se désintéressent du MES. D'une part, leurs actions sont tellement diversifiées (comment comparer le commerce équitable et un SEL ?) qu'ils ne voient pas ce qu'ils ont à faire ensemble dans une fédération de ce type. D'autre part, ils préfèrent continuer à agir sur le local plutôt que de perdre du temps à aller réfléchir au MES sur ce que le secteur "solidaire" pourrait signifier de politique dans les rapports de forces qui devraient idéalement l'opposer aux MEDEF¹⁴ ou aux solutions ultra-libérales que les institutions européennes sont en train d'imposer pour "résorber la crise".

Oser affronter la question du pouvoir donc, tout en conservant son essence populaire, voilà peut-être le pari à venir de l'économie sociale et solidaire pour devenir réelle suggestion politique. Une suggestion qui n'omet pas de s'inquiéter de démocratie comme bien souvent la gauche radicale a pu omettre de le faire en visant une révolution prolétarienne qui ne s'encombre pas de la voix du prolétaire.

5.2. Ce premier problème est gros du second

La force des mouvements sociaux de jadis était de pouvoir compter sur une masse précisément prolétarienne qui se reconnaissait une commune condition d'existence : la misère. Il ne s'agissait pas d'aider le plus pauvre pour respecter une règle morale, comme le font aujourd'hui certains bénévoles de la nouvelle économie sociale ou solidaire. Il ne s'agit pas de critiquer le bénévolat qui en fait plus pour les "exclus" de la société de consommation qu'un papier comme celui-ci ne fera jamais. Mais cette règle charitable est peut-être pour sa part grosse d'un double risque. Le premier consiste dans le potentiel retrait de l'État qui en temps de crise serait très soulagé de pouvoir décharger complètement de ses responsabilités sociales sur la bonne volonté citoyenne. C'est d'ailleurs ce que souhaitent certains auteurs comme Giddens (1998). Le second risque – sur lequel je me concentre ici, car il conditionne en réalité le premier – est celui de la dépolitisation. À force de s'investir, "le nez dans le guidon", en faveur de ceux (souvent malheureusement les mêmes : femmes, étrangers, chômeurs...) qui subissent la violence du système économique de plein fouet, n'en vient-on pas à suggérer une économie qui ne serait que la roue de secours marginale de la véritable économie, l'authen-

14. MEDEF : .

tique, la grande : celle du marché ? En cela la critique que Latouche (2003) adresse à l'économie solidaire n'est pas dénuée de fondement. Tout se passe parfois en effet comme si l'on acceptait de laisser aux mains des institutions le réel pouvoir politique pour se contenter de la *politique du proche* évoquée (modeste et ordinaire), plus efficace. La puissance du mouvement ouvrier qui, depuis le XIX^e siècle, a permis d'obtenir tant sur le terrain social était précisément d'avoir été nourrie par des individus qui n'avaient pas d'autres choix que de s'unir pour faire porter une voie collective, au-delà de l'engagement dans le proche et de la diversité des actions coopératives émergeant partout en France. Aujourd'hui, la société s'est à ce point réticularisée (entre des salariés relativement protégés, précaires, à temps partiel ou à durée déterminée) que se reconnaître des raisons communes de lutter n'est plus si simple. On glorifie la diversité des initiatives citoyennes en rejetant le marxisme, cette vieille idéologie unificatrice et castratrice des singularités. On ne s'engage plus pour une cause, mais pour être efficace localement. Qu'il s'agisse des épargnants de la finance solidaire, de consommateurs de café équitable, des coopérateurs dans les AMAP ou encore du professeur investi dans un RERS auprès des plus démunis, l'altruisme ou le plaisir du lien social prévaut parmi les motifs de l'engagement... Or le monde jusqu'à présent n'a jamais pu être réellement transformé que là où des intérêts biens perçus, et collectivisés, parvenaient à faire violemment effraction dans les rapports de force institués, au-delà de la diversité.

6. La diversité, ennemie de classe ?

À force de dénoncer la bureaucratisation que l'économie sociale a connue en cent ans et son désintérêt pour la question démocratique, on refuse d'envisager le caractère acceptable et nécessaire des formes d'organisations fédératives que ses "dirigeants" ont expérimentées. On laisse les initiatives au réseau, à la pure spontanéité des rares formes de coordinations qui dépassent un tant soit peu la diversité. En fin de compte, Giddens n'a peut-être pas tout à fait tort sur un point :

[...] le réalisme utopique du tiers secteur doit reconnaître le caractère inévitable du pouvoir, et ne considère pas son usage comme forcément nuisible. Le pouvoir au sens le plus large du terme est le moyen de faire réaliser des choses. Il peut y avoir un pouvoir positif lorsqu'il n'est pas utilisé à des fins d'accaparement au profit de castes (les entreprises, etc.) mais lorsqu'il considère aussi les autres. (Giddens, 1998, p. 162-169)

À force de vouloir l'exorciser, on ne parvient pas à dessiner les contours politiques de cette alternative au capitalisme, car la galaxie des initiatives déborde toujours volontairement ces contours. Personne n'accepte de confier sa voix à qui que ce soit pour que celle-ci puisse porter plus loin. Et un acteur de la finance de proximité, s'il

s'investit sur des projets concrets qui, pour lui, sont susceptibles de révolutionner le monde de sa proximité, refusera certainement qu'au MES, un acteur issu des SEL parle au nom d'une économie solidaire dont il est partie prenante.

Laissée à sa propre diversité, l'économie solidaire ne se rend pas compte qu'elle agit depuis une classe sociale de désaffiliés homogène et que les bénéficiaires du commerce équitable ont beaucoup à voir avec les précaires qui fréquentent un SEL ou les chômeurs qui montent leur initiative grâce à une Cigales. Alors que l'on avait diagnostiqué leur disparition, les classes sociales reviennent hanter l'organisation sociale. À une différence près : les affiliés des classes moyennes qui appuient les désaffiliés dans leurs projets solidaires (en y consacrant du temps ou de l'épargne) sont précisément ceux que la crise actuelle frappe de plein fouet, amenuisant précisément la frontière qui les séparait jusqu'ici de la désaffiliation.

Il ne fait pas de doute que l'économie solidaire peut aujourd'hui à divers égards servir de nouveau souffle politique à une économie sociale "institutionnalisée", bien loin de l'imaginaire associationniste et libertaire qui fut pourtant sa matrice même. Mais il reste que la première a peut-être beaucoup à apprendre de la culture politique fédérative que la seconde a construit sur une centaine d'années si elle ne veut pas finir écrasée par les réalités de terrains et voir sa conduite dictée par le marché ou l'État, faute de structuration et de fédération suffisante. Il existe plusieurs fédérations de coopératives et mutuelles à l'échelle européenne (Eurocoop, ACME, CECOP, AIM, etc.) dont les expériences sont riches d'enseignements : comment fait-on remonter une parole sans la trahir ? Comment fait-on tourner les tâches de représentation d'un secteur ? Comment créer un projet de société homogène au-delà d'une diversité d'initiatives foncièrement différentes ? Face au capitalisme, l'économie sociale et solidaire n'a qu'une possibilité pour ne pas disparaître : faire en sorte que les pratiques démocratiques ultra diversifiées de l'une (l'économie solidaire) puisse venir nourrir l'expérience de l'organisation démocratique du pouvoir de l'autre (l'économie sociale). Ce sans quoi, le marché aura tôt fait de les englober l'une et l'autre, comme il l'a déjà fait au XIX^e siècle pour s'imposer en maître. À l'époque en effet, nous l'avons vu, l'économie sociale (coopératives et mutuelles) s'est détournée de la lutte que les plus précarisés continuaient à mener sur le plan syndical, ce qui a eu pour conséquence de réduire à néant le projet politique d'une économie coopérative (ou associative) d'inspiration libertaire. **Économie** et politique se sont alors désencastrés, pourrait-on dire en paraphrasant Polanyi. Sur le plan économique, le capitalisme a largement vaincu. Sur le plan politique, les mouvements sociaux, inspirés à l'époque peu ou prou par une doctrine marxiste-léniniste débarrassée de toutes vellétés proudhoniennes ou associationnistes aboutiront progressivement pour leur part à rendre envisageable la possibilité d'un État "social", redistributeur.

Aujourd'hui, tout prête à penser que, faute d'unité d'une part (économie solidaire) et de projet politique d'autre part (économie sociale), le scénario risque fort de se répéter. Et qui, sinon l'organisation économique actuelle du monde, a intérêt à voir d'une part une économie sociale persister dans sa neutralité sectorielle (déjà largement phagocytée par le marché) et d'autre part une économie solidaire glorifier "naïvement" la diversité de ses initiatives et ses belles actions au combien morales ? Le capitalisme sort gagnant à tous les niveaux. Passablement dépolitisées, les grandes institutions mutualistes et coopératives ne feront bientôt plus le poids face au marché des assurances et du secteur privé dont les logiques sont copiées. Passablement désorganisés, on continuera de s'occuper des pauvres dans l'économie solidaire grâce à des dispositifs toujours plus raffinés et isolés les uns des autres. Et l'État contribuera à ce que la conscience de leur identité politique n'advienne jamais en les assujettissant par tous les mécanismes possibles des subventions publiques. Si elle ne prend pas conscience de la nécessité de fondre l'un dans l'autre organisation et projet politiques, alors il y a fort à parier que la très diversifiée économie sociale et solidaire ne connaisse pas à l'avenir un sort plus enviable que l'économie coopérative et mutualiste des socialistes associationnistes du XIX^e siècle. Et la possibilité d'une émancipation par la révolution économique cette fois s'évanouira définitivement.

Références

- ANSART, Pierre (1970), *Naissance de l'anarchisme. Esquisse d'une explication du proudhonisme*, Paris, PUF.
- BAYON, Denis (2002), *Le commerce véridique et social de Michel-Marie Derrion, Lyon, 1835-1838. Petites visites chez les utopies coopératives de nos grand-parents*, Lyon, Atelier de création libertaire.
- CAILLÉ, Alain (2003), "Sur les concepts d'économie en général et d'économie solidaire en particulier", *Revue du MAUSS*, n° 21, *L'alter-économie. Quelle "autre mondialisation" ? (fin)*, p. 215-236.
- CASTEL, Robert (1995), *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CASTELLS, Manuel (1999), *L'ère de l'information*, vol. 2, *Le pouvoir de l'identité*, Paul Chemla (trad.), Paris, Fayard.
- CHANIAL, Philippe (1998), "Délicate essence de la démocratie : solidarité, don et association", *Revue du MAUSS*, n° 11, *Une seule solution, l'association ? Socio-économie du fait associatif*, p. 28-43.
- DEMOUSTIER, Danièle (2001), *L'économie sociale et solidaire. S'associer pour entreprendre autrement*, Paris, Syros.
- DESROCHE, Henri (1983), *Pour un traité d'économie sociale*, Paris, CIEM.
- DRAPERI, Jean-François (2000), "L'économie sociale face à un siècle de pratiques coopératives", *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 275-276, p. 123-135.

Remplacer par "Économie" ?

- EWALD, François (1986), *L'État providence*, Paris, Grasset.
- FERREIRA, Nathalie (2004), *Économie sociale et autogestion. Entre utopie et réalité*, Paris – Dunkerque, L'Harmattan – Innoval.
- FRÈRE, Bruno (2006), *L'économie solidaire à l'épreuve de la pratique. Contribution à une grammaire sociologique des dispositifs argumentaires* (Thèse de doctorat en sociologie non publiée), Luc Boltanski & Marc Jacquemain (dir.), Paris – Liège, EHESS – Université de Liège.
- FRÈRE, Bruno (2009a), *Le nouvel esprit solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.
- FRÈRE, Bruno (2009b), "Tous entrepreneurs? Essai de sociologie pragmatique des topiques alternatives", in *Sensibilités pragmatiques. Enquête sur l'action publique*, Fabrizio Cantelli, Marta Roca i Escoda, Joan Stavo-Debauge & Luca Pattaroni (dir.), Bruxelles, Peter Lang, p. 209-229.
- FRÈRE, Bruno (2010), "De la créativité ou de la menace 'capitaliste' en situation. La micro-finance et l'accompagnement de projets dans l'économie solidaire", in *La politique du lien. Les nouvelles dynamiques territoriales de l'économie sociale et solidaire*, Xavier Itçaina (dir.), Rennes, Presses universitaires de Rennes, p. 287-302.
- FRÈRE, Bruno & REINECKE, Juliane (2011), "A libertarian socialist response to the 'big society': The solidarity economy", in *The Third Sector*, Richard Hull, Jane Gibbon, Oana Branzei & Helen Haugh (dir.), Bingley, Emerald (Dialogues in critical management studies, 1), p. 117-137.
- GIDDENS, Anthony (1998), *The Third Way. The Renewal of Social Democracy*, Malden, Polity Press.
- GUESLIN, André (1987), *L'invention de l'économie sociale. Le XIX^e siècle français*, Paris, Économica.
- HABERMAS, Jürgen (1990), *Écrits politiques. Culture, droit, histoire*, Christian Bouchindhomme & Rainer Rochlitz (trad.), Paris, **Éditions du Cerf**, p. 165-166.
- ION, Jacques (1999), "Engagements associatifs et espace public", *Mouvements*, n° 3, p. 67-73.
- JAUÈS, Jean (2000), "Pour les mutualistes", *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives*, n° 275-276, p. 49-51 (texte de 1905).
- LATOUCHE, Serge (2003), "Loxymore de l'économie solidaire", *Revue du MAUSS*, n° 21, *L'alter-économie. Quelle "autre mondialisation" ? (fin)*, p. 145-150.
- PLEYERS, Geoffrey (dir.) (2011), *La consommation critique. Mouvements pour une alimentation responsable et solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.
- PROUDHON, Pierre-Joseph (1924), *Œuvres complètes*, MM. C. Bouglé & H. Moysset (dir.), vol. 2, *Idée générale de la révolution au XIX^e siècle*, Aimé Berthod (éd.), Paris, Marcel Rivière (1^e éd. : 1851).
- PROUDHON, Pierre-Joseph (1977), *De la capacité politique des classes ouvrières*, Maxime Leroy (éd.), Paris, Éditions du Monde libertaire (1^e éd. : 1865).

Pas de parution chez Gallimard, mais aux éditions du Cerf. De plus, pourquoi faire mention de ces deux pages ?

- RADELET, Michel (1991), *Mutualisme et syndicalisme : ruptures et convergences de l'Ancien Régime à nos jours*, Paris, PUF.
- RUDE, Fernand (1953), *C'est nous les canuts. L'insurrection lyonnaise de 1831*, Paris, Domat.
- SERVET, Jean-Michel (dir.) (1999), *Une économie sans argent. Les systèmes d'échange local*, Paris, Seuil.
- VIENNEY, Claude (1994), *L'économie sociale*, Paris, La Découverte.
- WAGNER, Peter (1996), *Liberté et discipline. Les deux crises de la modernité*, Jean-Baptiste Grasset (trad.), Paris, Métailié (œuvre originale publiée en 1995).